SYSTÈME D'INFORMATION POUR AGILITY DE LA CTAMO

A partir du 12 janvier 2009, pour l'agility un système d'information en langue allemande et française sera à disposition sur le site www.tkamo.ch, ce système remplacera l'agenda présente et permet la publication éléctronique de concours. Ce système a été développé par agilitysports / Philip Fröhlich et mis gratuitement à la disposition de la CTAMO.

Une base de données connectée à l'internet sert de base. Toutes les données sont donc tout de suite en ligne et les listes peuvent être classées ou triées. Ce système est donc une plate-forme d'informations et de communications pour les sportifs et les organisateurs, elle se compose des éléments suivants:

- **Agenda** (Liste de tous les concours prévus)
- **Bureaux d'inscription** (Vue d'ensemble des bureaux d'inscription ouverts)
- **Publication** (Publication officielle de concours pour HUNDE / CYNO)
- **Administration** (Part spécial pour CTAMO)

Les organisateurs de concours d'agility sont obligés d'actualiser dans le système d'information leurs données de leur(s) bureau(x) d'inscription, d'inscrire leurs concours dans l'agenda et de régler les publications pour HUNDE et/ou CYNO.

Les directives et délais réglementaires sont toujours valables et la CTAMO contrôle que ces règles soient respectées. Les concours inscrits trop tard peuvent être biffés.

La version actuelle demeurera stationnaire pendant trois mois. Ensuite après avoir analyser l'emploi pratique, des modifications seront évaluées et si nécessaire réalisées.

Structure du système

Toutes les sections de la SCS (c'est à dire sections locales et clubs de race) sont déjà saisi dans la base de données et sont gérées à l'avenir par la CTAMO. Une section peut obtenir plusieurs bureaux d'inscription avec des numéros d'identification spécifiques. Un bureau d'inscription peut gérer plusieurs inscriptions d'agenda et de publications.

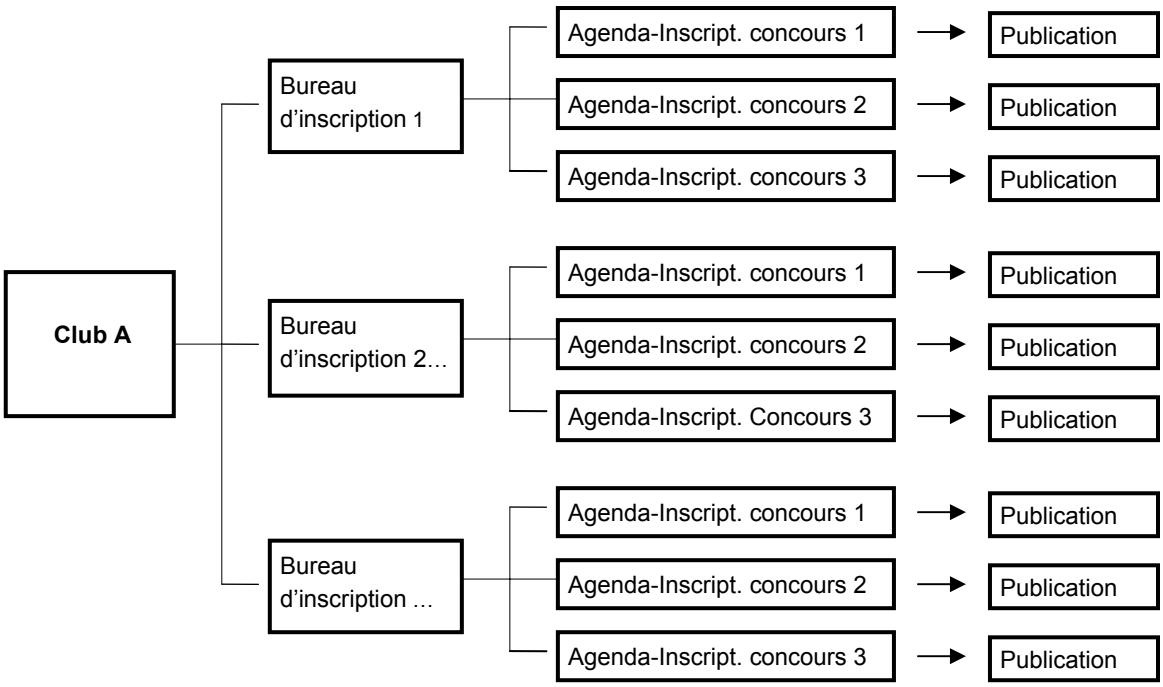

Chaque bureau d'inscription a besoin de donnée d'accès spécifique pour administrer leur bureau d'inscription, les inscriptions dans l'agenda et les publications, Ces données d'accès sont automatiquement envoyées à chaque bureau d'inscription connu afin de pouvoir se connecter au système. Si votre bureau d'inscription n'a pas été contacté ou vous avez un nouveau bureau d'inscription, veuillez s.v.pl. écrire au secrétariat de la CTAMO, Viktor Senn, sekretariat@tkamo.ch.

L'agenda et les bureaux d'inscription sont des listes à libre accès.

Les concours inscrits et les publications forment pour le secrétariat de la CTAMO en plus la base pour «l'agenda en cours» et les publications officielles dans HUNDE et CYNO.

Status du démarrage du système

Afin de remplir le système aussi vite que possible avec des informations, les bureaux d'inscription connus et les concours inscrits jusqu'à présent dans l'agenda ont déjà été transférés. **Important**: Toutes les données saisis doivent être contrôlés par les organisateurs et si nécessaire complétés! A l'avenir les nouveaux concours doivent être inscrits par les organisateurs mêmes.

Procédé suivant

Afin que le système puisse remplir sa fonction, la CTAMO dépend de la collaboration avec les organisateurs. La CTAMO prie donc tous les organisateurs de tenir compte des points suivants et de les respecter:

1. Chaque organisateur vérifie s'il a reçus les données d'accès pour son(ces) bureau(x) d'inscription. Si un bureau d'inscription manque ou si vous avez besoin de données d'accès pour un nouveau burau d'inscription, conctactez par émail le secrétariat de la CTAMO, Viktor Senn, sekretariat@tkamo.ch.
2. Les organisateurs doivent immédiatemment contrôler et compléter les données des bureaux d'inscription, les données dans agenda et les publications complètes. Au début pendant le démarrage du système un petit mode d'emploi avec des informations supplémentaires sera disponible sur le site www.tkamo.ch.
3. Les nouveaux concours doivent être enregistrés par les organisateurs mêmes dans le système d'information. Le secrétariat n'éffectue pas d'inscription dans l'agenda.
4. Les publications des concours doivent être enregistrés par les organisateurs dans le système d'information. Le secrétariat n'accepte plus les publications avec les vieux formulaires.
5. Une publication définitive d'un concours doit être envoyée au secrétarait de la CTAMO. La publication peut être envoyée comme impression sur papier par la poste ou comme format PDF par émail.

La CTAMO est persuadé que le système d'information va contribuer à améliorer le flux d'information et de simplifier la publication des concours. La CTAMO souhaite explicitemment un feed-back des organisateurs, celui-ci peut être adressé au secrétariat de la CTAMO ou au développeur du logiciel.

Heidi Erhart
CTAMO Contrôle

Udo Wöhning
CTAMO Président

CTAMO 12.1.2009